

VOS CONTACTS UTILES

Pour contacter un conseiller

- en agence
- par téléphone :
3938⁽¹⁾ depuis la France
+33 1 48 82 47 42 depuis l'étranger⁽²⁾

Pour faire opposition en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 24h/24 et 7j/7

- de votre carte
0 821 80 90 90 depuis la France⁽³⁾
+33 4 42 60 53 02 depuis l'étranger⁽²⁾
- de votre chéquier
08 92 68 32 08

Pour contacter les services d'assistance et d'opposition sur vos cartes, 24h/24 et 7j/7

- Visa Premier : +33 4 42 60 53 01⁽³⁾
- Visa Infinite : +33 1 41 85 80 00⁽³⁾
- e-Carte Bleue :
3938 + * puis choix 1-2-3-2 depuis la France⁽¹⁾
+33 1 48 82 47 42 depuis l'étranger⁽²⁾

Pour faciliter les solutions aux problèmes particuliers 3 niveaux de recours vous sont offerts :

- votre Agence
Afin d'en parler en premier lieu avec votre interlocuteur privilégié ou si nécessaire le Directeur qui vous apporteront toute explication
- le Service Relations Clientèle
Si la réponse apportée préalablement par votre agence ne vous satisfait pas, en adressant un courrier à :
Service Relations Clientèle
BC 26.82 - 75079 Paris cedex 02
- la Médiation
En dernier recours, le Médiateur vous répondra en toute indépendance et équité à l'appui des arguments avancés dans les cas prévus par la charte de la Médiation disponible à votre agence ou sur LCL.com
Monsieur le Médiateur auprès de LCL
BC 26.84 - 75079 Paris cedex 02

(1) Tarif TTC France Télécom au 01/07/2008 depuis un poste fixe en France métropolitaine : 0,34 €/mn.
(2) Tarif international en vigueur.
(3) Coût de la communication selon tarification de votre opérateur.

Vos contacts chez LCL

EN AGENCE

Prenez rendez-vous auprès d'un conseiller.

PAR TÉLÉPHONE LCL À L'ÉCOUTE

3938 (0,34 €/mn, tarif TTC France Télécom au 01/07/08, depuis un poste fixe en France métropolitaine).

PAR INTERNET

Connectez-vous sur :
<https://www.LCL.fr> ou sur
<https://e.LCL.fr> (la banque 100 % en ligne).

Conditions applicables à partir de janvier 2009
sauf particularités précisées dans le texte et modifiables à tout moment.



CREDIT LYONNAIS - SA au capital de 1 846 714 837 € - Siège social : 18, rue de la République 69 002 LYON - SIREN 954 509 741
RCS Lyon. Société de courtage d'assurance immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 878 et vérifiable sur www.orias.fr - Réf. : 53898 - 09/2008

PARTICULIERS



Guide tarifaire des principales opérations

Édition octobre 2008

(Application à partir de janvier 2009)



LCL EN FAIT TOUJOURS PLUS POUR VOUS SIMPLIFIER LA BANQUE

Chère cliente, cher client,

Les consommateurs français expriment chaque jour leur volonté d'être écoutés par leur banque et de construire avec elle une relation de confiance. Plus de transparence, un choix de services au juste prix et pas de mauvaise surprise : ce sont vos exigences et nous voulons y répondre.

Depuis sa naissance il y a trois ans, LCL développe pour vous une offre innovante assortie d'engagements concrets, dans le seul but de mériter votre confiance. Ce guide tarifaire est l'expression de notre volonté de vous satisfaire.

Au 1^{er} janvier 2009, la plupart de nos tarifs restent majoritairement inchangés. En effet, nous nous attachons à vous proposer un rapport qualité / prix performant. L'accès à tout moment au suivi et à la gestion de vos comptes par Internet vous permet également de bénéficier de tarifs privilégiés.

Afin de payer le juste prix pour le bon service, nous avons émaillé ce recueil de conseils pour vous guider. Vous trouverez à la fin de ce document un lexique des opérations bancaires les plus courantes.

Bien entendu, votre conseiller est à votre disposition pour vous recommander les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Christian Duvillet
Directeur Général de LCL

S O M M A I R E

LA BANQUE AU QUOTIDIEN

La Formule Zen	< P. 2
Les cartes de retrait et de paiement	< P. 8
La gestion de votre compte	< P. 12
■ Les opérations courantes	< P. 12
■ Les opérations spécifiques (inclus succession)	< P. 15
■ Les opérations avec l'étranger	< P. 16
La gestion de votre compte en ligne	
■ Internet, Internet mobile, téléphone, minitel	< P. 20

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

■ L'épargne bancaire	< P. 22
■ Les placements boursiers	< P. 24

LES PRÊTS ET LEURS ASSURANCES

■ Les prêts de la vie quotidienne	< P. 28
■ La délivrance de caution	< P. 29
■ Les prêts immobiliers	< P. 29

LES ASSURANCES

■ Les assurances de la vie quotidienne	< P. 32
■ Les assurances qui protègent vos proches en cas de décès accidentel	< P. 32
■ L'assurance qui défend vos droits en cas de litige	< P. 33
■ Les assurances de vos moyens de paiement	< P. 33
■ Les assurances de votre téléphone mobile	< P. 33
■ L'assurance qui couvre vos achats à distance et protège votre ordinateur	< P. 33

LES INCIDENTS DE

FONCTIONNEMENT DE COMPTE	< P. 34
---------------------------------	---------

LE LEXIQUE

< P. 36

LES SERVICES "BANQUE AU QUOTIDIEN" QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉS

< P. 41

LA FORMULE ZEN

Payer vos achats, vérifier vos comptes, faire face à l'imprévu, vous assurer... nous avons conçu la Formule Zen pour faciliter la gestion de vos comptes, au jour le jour.

La Formule Zen vous offre des solutions "tout en un" pour gérer au mieux votre budget : un compte de dépôts, une autorisation de découvert, des assurances, l'accès gratuit à tous les services Internet, des réductions sur votre carte de paiement...

Et parce que vos besoins évoluent à chaque nouvelle étape de la vie, la Formule Zen s'adapte à toutes les situations.

RETROUVEZ TOUS LES AVANTAGES DE LA FORMULE ZEN

• Plus de simplicité

Vous profitez d'un **ensemble de services et protections**, essentiels à la gestion de vos dépenses quotidiennes. Les cotisations des différents services sont réunies sur une seule et même facture et, avec le prélèvement automatique, vous étalez le règlement de votre abonnement par **petites mensualités**.

• Plus d'économies

Avec la Formule Zen, vous accédez à des **réductions et conditions préférentielles** sur différents produits et services bancaires. Le service ou l'option inclus dans la Formule Zen est toujours **plus avantageux** que souscrit séparément (cf. tableau ci-après).

• Plus de liberté

Vous choisissez sans contrainte votre **carte bancaire de paiement et ses différentes options**, selon vos besoins spécifiques et votre mode de vie.

• Plus de souplesse

Vous bénéficiez d'une **autorisation de découvert⁽¹⁾** équivalent à la moitié de votre salaire, dans la limite de 8 000 €.

UNE FORMULE ÉCONOMIQUE

La Formule Zen, c'est avant tout une formule économique : pour preuve, l'exemple d'un client LCL dont les revenus s'élèvent à 2 000 €, en situation de découvert de 150 €, 10 jours par mois.

Comparons ensemble deux cas de figure possibles, avec ou sans Formule Zen :

	Avec Formule Zen	Sans Formule Zen
• Formule Zen (total annuel) comprenant :	57,00 €	-
- Autorisation de découvert de 150 € ⁽¹⁾ , 10j/mois	inclus*	8,76 €
- Assurance Découvert Autorisé	inclus	9,00 €
- Assurance des moyens de paiement	inclus	27,84 €
- Gestion de vos comptes par Internet	Gratuit	Gratuit
• 2 options :		
- "Virements tiers"	inclus**	21,00 €
- "Bourse"	inclus**	21,00 €
- Synthèse mensuelle de vos comptes	inclus	16,20 €
• Frais de gestion de compte	Gratuit	Gratuit
• Carte Visa Cléo - débit différé	31,20 €	39,00 €
• 1 relevé de compte de dépôts mensuel (papier)	Gratuit	Gratuit
• 1 relevé de compte quotidien par SMS pour suivre l'état de votre compte (total annuel)	43,20 €	54,00 €
• 6 retraits par mois au DAB d'une autre banque	inclus	36,00 € ⁽²⁾
• 5 prélèvements automatiques par mois	Gratuit	Gratuit
• 1 chèque de banque	5,45 €	10,90 €
• 1 opposition sur carte	7,75 €	15,50 €
Coût total annuel	144,60 €	259,20 €

Avec la Formule Zen, notre client réalise une économie de 114,60 € par an.

* En cas de résiliation de la formule, le service est automatiquement annulé.

** En cas de résiliation de la formule, le service devient payant aux conditions tarifaires en vigueur.

(1) Crédit par découvert en compte faisant l'objet d'une offre préalable de crédit - sous réserve d'acceptation du dossier après étude préalable du dossier.

(2) 1 € par retrait, à partir du 4^{ème} retrait par mois.

LA FORMULE ZEN

(Abonnement mensuel)

Votre abonnement **4,75 €**

Il comprend :

- Un découvert autorisé⁽¹⁾

Dans le cadre de votre autorisation de découvert, vous profitez d'une exonération partielle d'agios : jusqu'à 8 €/trimestre.

Le
LCL

- **L'assurance Découvert Autorisé** : quel que soit le solde de votre compte, un capital en cas de décès correspondant au montant de l'autorisation de découvert enregistré à la veille du jour du décès sera versé à vos bénéficiaires, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 8 000 €.
- **Sécurilion⁽²⁾** : vous êtes protégé de l'utilisation frauduleuse en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement. Le renouvellement de vos papiers et clés en cas de perte ou de vol est également pris en charge.

Et si vous souhaitez protéger toute votre famille, avec la Formule Zen, l'option Sécurilion Famille est à 1 € par mois.

Le
LCL

- **“La Synthèse”** : ce document envoyé chaque mois vous donne une vision globale de vos comptes, placements et encours de prêts.

- **Service de gestion de comptes par Internet, LCL interactif** :
- LCL interactif service de base

Ce service vous permet de consulter vos comptes, d'effectuer des virements internes entre vos comptes, de commander vos chèquiers par Internet...

- Option **“Virements tiers”**

Pour effectuer des virements entre vos comptes LCL et vers des comptes extérieurs (avec RIB ou BIC et IBAN)

- Option **“Bourse”**

Pour consulter et gérer vos portefeuilles-titres

(1) Crédit par découvert en compte faisant l'objet d'une offre préalable de crédit - sous réserve d'acceptation du dossier après étude préalable du dossier.

(2) Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance en cause.

(3) La cotisation à une Formule Zen varie selon la carte choisie et le niveau de prestation souhaité. Si vous choisissez une carte dans le cadre d'une Formule Zen, le montant de l'abonnement indiqué sur votre relevé inclura la cotisation mensuelle de la carte. Par exemple, si vous avez une Formule Zen avec une Carte Inventive Maestro, votre abonnement mensuel sera de : 4,75 € + 1,80 € soit 6,55 €.

(4) Pour les clients déjà détenteurs de ces assurances, la réduction de 20 % s'applique à la date anniversaire du contrat.

(5) Numéro Indigo : 0,15 € TTC/mn pour les appels d'un poste fixe en France métropolitaine.

ABONNEMENT MENSUEL

Grâce à la Formule Zen, vous profitez de :

20 % de réduction sur la cotisation mensuelle de votre carte⁽³⁾

• Carte Inventive Maestro	1,80 €
• Carte Inventive MasterCard	2,60 €
- Débit immédiat ou débit différé	
• Carte Visa Cléo	2,60 €
- Débit immédiat ou débit différé	
• Carte Visa Premier	8,40 €
- Débit immédiat ou débit différé	
• Carte Infinite	18,80 €
- Débit immédiat ou débit différé	

20 % de réduction sur l'abonnement mensuel au service de suivi de compte par SMS

• LCL Avertis	
Pour suivre l'état de vos comptes par SMS	
- Relevé quotidien	3,60 €
- Relevé bihebdomadaire	1,60 €
- Relevé hebdomadaire	0,80 €
Pour être alerté par SMS de votre solde ou de vos opérations	
- Alerte compte	2,80 €

20 % de réduction⁽⁴⁾ sur les assurances protégeant votre mobile et votre ordinateur

• Sécurimobile ⁽²⁾ standard (par an) pour assurer votre téléphone portable contre le vol et rembourser les communications frauduleuses	25,60 €
• e-Sécurilion ⁽²⁾ (par an) pour protéger votre ordinateur contre les virus et assurer vos achats à distance	24,00 €

50 % de réduction sur les frais d'opposition pour perte et vol de vos moyens de paiement (chèques, cartes incluses dans la Formule Zen), sur les frais d'opposition sur prélèvement et sur les frais de chèque de banque.

Avantage magazine “I comme Info”

Grâce à la Formule Zen, votre abonnement à “I comme Info” vous permet d'accéder gratuitement et pendant 12 mois à Allô Conseil⁽⁵⁾, notre service téléphonique de renseignements juridiques et fiscaux. Pratique pour toutes vos questions relatives à la santé, la famille, l'achat d'un logement (voir page 15)...



L'assurance Découvert Autorisé, Sécurilion et Sécurilion Famille sont assurés par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances). Le contrat e-Sécurilion est assuré par AXA France IARD (entreprise régie par le Code des assurances). Le contrat Sécurimobile est assuré par GAN COURTAGE IARD et JURIDICA (entreprises régies par le Code des assurances).

LES FORMULES ZEN RÉSERVÉES AUX JEUNES

(Abonnement mensuel)

FORMULE ZEN 12/18*

• Carte Zen	Gratuit
• Carte Inventive Maestro	1,00 €

Avec la Formule Zen 12/18, vous profitez de tarifs préférentiels⁽¹⁾ sur LCL Avertis et sur Sécurimobile standard. Vous bénéficiez également de 20 % de réduction sur la Carte Indépendance. Et pour toute souscription à la Formule Zen 12/18 et à Sécurilion en même temps, vous bénéficiez de 6 mois gratuits la 1^{re} année sur Sécurilion.

Retrouvez le détail de ces services en pages 10, 21 et 33.



FORMULE ZEN ÉTUDIANT

• Carte Inventive Maestro	1,00 €
• Carte Inventive MasterCard	1,50 €
• Carte Visa Cléo	1,50 €
• LCL interactif : service de base, option “Virements tiers” et option “Bourse”	Inclus ⁽²⁾
• Autorisation de découvert	jusqu'à 400 € ⁽³⁾

Grâce à la Formule Zen Étudiant, vous ne payez pas d'agios sur votre autorisation de découvert.

Avec la Formule Zen Étudiant, vous profitez de nombreux avantages : vous disposez de tarifs préférentiels⁽¹⁾ sur LCL Avertis et sur Sécurilion. Et vous gagnez des cadeaux grâce aux points cumulés avec le programme de fidélisation Av@ntage Jeunes !

Retrouvez le détail de ces services en pages 21 et 33.



FORMULE ZEN SPÉCIAL PARTENARIAT

Si votre école est partenaire de LCL (liste disponible en agence LCL), vous profitez d'avantages supplémentaires sur certains services.

• Carte Inventive MasterCard	1,50 €
• Carte Visa Cléo	1,50 €
• LCL interactif : service de base, option “Virements tiers” et option “Bourse”	Inclus ⁽²⁾
• LCL Avertis	Inclus ⁽²⁾
• Autorisation de découvert	jusqu'à 700 € ⁽³⁾

Grâce à la Formule Zen Spécial Partenariat, vous ne payez pas d'agios sur votre autorisation de découvert.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.



Des formules spécifiques

Pour les apprentis aux métiers de l'artisanat et les étudiants des professions de santé, LCL a créé des formules qui répondent à leurs besoins spécifiques : la Formule Zen Futur Entrepreneur (1,50 €/mois avec la Carte Inventive MasterCard ou Visa Cléo ou 1,00 €/mois avec la Carte Inventive Maestro) et la Formule Zen Futur Praticien (1,50 €/mois avec la Carte Inventive MasterCard ou Visa Cléo). Pour en savoir plus, contactez votre conseiller LCL.

LA FORMULE ZEN ALTERNATIVE

Pour ceux qui n'ont pas accès au service “chèque”, nous avons créé cette formule particulière :

FORMULE ZEN ALTERNATIVE

• Carte Utilicarte	3,00 €
• 2 virements permanents émis par mois ⁽⁴⁾	Inclus
• Sécurilion	Inclus**
• LCL interactif service de base	Gratuit

Avec la Formule Zen Alternative, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur les virements permanents supplémentaires, les virements occasionnels avec RIB/RIP, la délivrance de chèque de banque et les frais d'opposition. Vous profitez également d'un tarif préférentiel⁽¹⁾ sur LCL Avertis et sur les options “Virements tiers” et “Bourse” de LCL interactif. Retrouvez le détail de ces services en pages 20 et 21.



(1) Pour connaître les tarifs préférentiels, n'hésitez pas à contacter votre conseiller LCL.

(2) En cas de résiliation de la formule, le service devient payant aux conditions tarifaires en vigueur.

(3) Sous réserve d'acceptation du dossier.

(4) Depuis votre compte principal.

* Seul le représentant légal est habilité à souscrire au nom et pour le compte du mineur.

** En cas de résiliation de la formule, le service est automatiquement annulé.

Le contrat Sécurilion est assuré par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances).

LES CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT

LES CARTES

(Cotisation annuelle)

Les cartes de retrait

- Carte Zen Gratuit

La Carte Zen est une carte de retrait privative, destinée aux moins de 18 ans, dont l'utilisation entraîne une demande d'autorisation dès le premier euro.

- Carte Lion 7/7 PLUS 27,00 €

La Carte Lion 7/7 PLUS est une carte de retrait interbancaire et internationale.

Les cartes de retrait et de paiement

- Carte Utilicarte 27,00 €

- Carte Inventive Maestro 27,00 €

- Carte Inventive MasterCard
- Débit immédiat ou débit différé 39,00 €

- Carte Visa Cléo
- Débit immédiat ou débit différé 39,00 €

- Carte Visa Premier
- Débit immédiat ou débit différé 126,00 €

- Carte Visa Infinite
- Débit immédiat ou débit différé 282,00 €

Profitez également de l'option **System' Épargne⁽¹⁾**
Épargner sans y penser. Voir tous les détails pages 22 et 23.

Avec la Formule Zen, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur les cartes... et le prélèvement de la cotisation est mensualisé !

La carte de crédit

- Carte Visa Solution Réserve 16,00 €

La Carte Visa Solution Réserve, utilisable en France et à l'étranger, vous permet d'accéder directement à votre crédit renouvelable Solution Réserve.

Pour vos achats de plus de 75 € réglés avec la Carte Visa Solution Réserve, vous profitez, en plus :

- d'une garantie achats de 90 jours⁽²⁾ (en cas de détérioration ou de vol),
- d'une garantie panne⁽³⁾ de 12 mois suivant la fin de la garantie constructeur,
- d'une garantie meilleur prix⁽³⁾ : remboursement de la différence en cas d'écart de prix constaté dans les 60 jours suivant l'achat.

Le
LCL

Le service e-Carte Bleue

- Service de paiement sur Internet inclus dans les Cartes Visa Cléo, Visa Premier et Visa Infinite (dans le cadre des services de gestion par Internet) Gratuit

Effectuez vos achats sur Internet en toute sécurité

Grâce à ce service, vous disposez d'un numéro de Carte Bleue virtuel à usage unique !

Le porte-monnaie électronique

- Carte Moneo 8,00 €

Le porte-monnaie électronique Moneo est inclus gratuitement dans les Cartes Inventive Maestro, Inventive MasterCard, Visa Cléo, Visa Premier et Visa Infinite.

Le
LCL

(1) Disponible pour les cartes Indigo, Inventive Maestro, Inventive MasterCard, Visa Cléo et Visa Premier.

(2) Assurance garantie par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances), selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance en cause.

(3) Taux Effectif Global annuel fixe, hors assurance facultative, en vigueur au 01/08/2008.



La Carte Indépendance

Avec cette carte rechargeable, vous donnez de l'argent de poche à votre enfant en toute sécurité.

• Carte Indépendance	15,00 €
- Activation de la carte	Gratuit
- Consultation du solde	Gratuit
- Alerte solde par SMS	Gratuit*
- Consultation des dernières opérations	Gratuit
- Rechargement	Gratuit
- Réédition du code confidentiel ou du mot de passe multimédia	3,00 €
- Opposition	5,00 €
- Remplacement de la carte :	
• HS ou abîmée (en conservant le même visuel)	Gratuit
• demande de changement du visuel imprimé sur la carte	9,50 €
- Demande de remboursement (après échéance ou suite à la fermeture du contrat)	1,00 €
- Modification du plafond d'usage	Gratuit

Pour vous, c'est la liberté de recharger quand vous le souhaitez la carte de votre enfant, par virement occasionnel ou permanent.
Pour votre enfant, c'est une carte de retrait et de paiement qui s'utilise en France comme à l'étranger.

Le
LCL



La Carte Cadeau

• Tarifs pour l'offreur (hors chargement de la carte)	
- La carte avec sa pochette	6,00 €
- Options additionnelles :	
• coffret haut de gamme	2,00 €
• message personnalisé	0,50 €
• Tarifs pour le bénéficiaire (déduits du solde disponible sur la carte)	
- Activation de la carte	Gratuit
- Consultation du solde	Gratuit
- Consultation des dernières opérations	Gratuit
- Réédition du code confidentiel ou du mot de passe multimédia	3,00 €
- Opposition	5,00 €
- Demande de remboursement (après l'échéance)	1,00 €
- Frais de gestion mensuels des cartes périmées (à partir du 7 ^{ème} mois après l'échéance)	1,00 €

* Sous réserve d'avoir souscrit l'option.

L'utilisation des cartes en France

• Retrait d'espèces	
- Dans un automate LCL	Gratuit
- Dans un automate d'une autre banque	
• avec une Carte Lion 7/7 PLUS, Carte Indigo ou Utilicarte	1,00 €
• avec une Carte Indépendance à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	1,00 €
• avec une Carte Inventive Maestro, Inventive MasterCard, Visa Cléo à partir du 4 ^{ème} retrait par mois ou du 7 ^{ème} retrait pour les détenteurs d'une Formule Zen	1,00 €
• avec une Carte Visa Solution Réserve, Visa Premier ou Visa Infinite	Gratuit
- Au guichet des banques (hors guichet LCL) :	
• avec la Carte Visa Infinite	3,30 €
• avec les autres cartes	4,50 €
• Paielement	Gratuit



Si vous réalisez des opérations à l'étranger, vous trouverez le détail des prix dans la rubrique "Opérations avec l'étranger".

Voir page 16

Le remplacement d'une carte

• Remplacement d'une carte à votre demande (détérioration, changement du visuel imprimé sur la carte)	9,50 €
• Envoi de votre carte en recommandé ou Chronopost suite à votre demande	2,10 € (frais postaux en plus)
• Envoi de votre carte en urgence suite à votre demande (service uniquement accessible aux Cartes Visa Premier)	25,00 € (frais postaux inclus)

Le renouvellement d'un code confidentiel

• Demande d'un nouvel envoi de code confidentiel	
- Pour la Carte Visa Infinite	Gratuit
- Pour les autres cartes	9,00 €

Avec la Formule Zen, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur ce service.

• Demande de code confidentiel identique sur plusieurs cartes (pour un même titulaire et sur un même compte)	Gratuit
--	----------------

La demande d'opposition

• Opposition à la demande du titulaire de la carte (hors Cartes Cadeau et Indépendance)	15,50 €
---	----------------

Avec la Formule Zen et la Formule Zen Alternative, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur ce service.

LA GESTION DE VOTRE COMPTE

LES OPÉRATIONS COURANTES

Votre compte de dépôts

• Ouverture de votre compte	Gratuit
• Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire International (RIB/IBAN)	Gratuit
• Transfert de compte dans une autre agence LCL	Gratuit
• Enregistrement de votre changement d'adresse postale, téléphonique ou électronique	Gratuit
• Clôture de votre compte de dépôts	Gratuit

Votre compte de dépôts est crédité avec une date de valeur

Pour tout dépôt de chèque dans un automate ou dans une agence LCL, votre compte de dépôts est crédité en 3 jours ouvrés⁽¹⁾.

Vos relevés de comptes

	Internet	Papier
<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de compte de dépôts <ul style="list-style-type: none"> - Relevé mensuel - Relevé décadaire (par relevé) - Relevé hebdomadaire (par relevé) - Relevé quotidien (par relevé) - Copie d'un relevé de compte 	<p>NOUVEAU</p> <p>Gratuit</p> <p>0,65 €</p> <p>0,50 €</p> <p>0,35 €</p> <p>-</p>	<p>Gratuit</p> <p>1,30 €</p> <p>1,00 €</p> <p>0,70 €</p> <p>10,60 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de compte épargne <ul style="list-style-type: none"> - Relevé semestriel - Relevé mensuel⁽²⁾ (par relevé) - Relevé décadaire⁽²⁾ (par relevé) - Relevé hebdomadaire⁽²⁾ (par relevé) - Relevé quotidien⁽²⁾ (par relevé) - Copie d'un relevé de compte 	<p>Gratuit</p> <p>0,74 €</p> <p>0,65 €</p> <p>0,50 €</p> <p>0,35 €</p> <p>-</p>	<p>Gratuit</p> <p>1,47 €</p> <p>1,30 €</p> <p>1,00 €</p> <p>0,70 €</p> <p>10,60 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Vos relevés personnalisés <ul style="list-style-type: none"> - La Synthèse (par trimestre) - La Synthèse Financière (par trimestre) 	<p>4,05 €</p> <p>-</p>	<p>4,05 €</p> <p>14,28 €</p>

Visualisez vos comptes en un clin d'œil

Grâce à "la Synthèse", les avoirs et financements de vos différents comptes figurent sur un seul document synthétique.

Vos chèques

• Délivrance de votre chéquier en euros ⁽³⁾	Gratuit
• Renouvellement automatique de votre chéquier	Gratuit
• Envoi de votre chéquier à votre domicile en recommandé suite à votre demande	3,50 € (frais postaux en plus)
• Conservation de votre chéquier à l'agence, 6 semaines	Gratuit
• Remise de chèque payable en métropole	Gratuit
• Paiement de chèque	Gratuit
• Délivrance d'un chèque de banque	10,90 €
Avec la Formule Zen et la Formule Zen Alternative, vous bénéficiez de 50% de réduction.	
• Opposition (par acte et par an)	
- En agence	13,00 €
- Par Internet	11,00 €

Pratique : LCL vous informe de l'arrivée de votre chéquier

Avec LCL interactif service de base ou l'option "relevé de compte" de LCL Avertis, vous êtes informé de la mise à disposition de votre chéquier en agence (voir pages 20 et 21).

Vos espèces

• Retrait d'espèces dans votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces dans une autre agence LCL	
- Avec votre chéquier et sous plafond périodique	Gratuit
- Avec votre chéquier et hors plafond ou avec particularités, ou sans chéquier	7,65 €
• Retrait d'espèces dans un automate LCL	Gratuit
• Dépôt d'espèces sur votre compte de dépôts	Gratuit
• Échange de monnaie pour les clients (aux guichets LCL)	Gratuit

(1) Après enregistrement du dépôt de chèque à votre compte.

(2) Somme prélevée sur votre compte épargne sous réserve du respect du solde minimum réglementaire. À défaut, suppression du service et retour à un relevé semestriel gratuit.

(3) Pour les chèquiers barrés, non endossables.

Vos virements (commission par virement)

• En faveur d'un compte LCL	
- Occasionnel	Gratuit
- Permanent	Gratuit
• Virement occasionnel vers une autre banque en France et virement SEPA*	
- Hors Internet avec RIB/IBAN + BIC	3,90 €
- Hors Internet sans RIB/IBAN + BIC	12,90 €
- Par Internet avec RIB/IBAN + BIC	Gratuit ⁽¹⁾
• Virement permanent vers une autre banque en France	
- Hors Internet (à l'unité)	0,93 €
- Par Internet avec RIB/IBAN + BIC	Gratuit ⁽¹⁾
Le compte du bénéficiaire est crédité au plus tard entre 3 (virement SEPA) et 5 jours ouvrés après le débit de votre compte	
• Virement reçu	Gratuit
Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 1 jour ouvré après la réception des fonds chez LCL	

BON À
SAVOIR**Pour vos virements, pensez à Internet !**

Avec l'option "Virement tiers", vos virements occasionnels et permanents par Internet avec RIB ou BIC et IBAN sont exonérés de commissions (voir page 20).

Vos prélèvements

• Mise en place et gestion d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
• Paiement d'avis de prélèvement, de TIP et de télé-règlement	Gratuit
• Opposition/révocation d'autorisation (par acte)	13,00 €

Si vous réalisez des opérations à l'étranger, vous trouverez le détail des prix dans la rubrique "Opérations avec l'étranger".

Voir page 16

à noter

LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES**Conservation de votre courrier LCL à l'agence**

• Par compte et par an	72,83 €
------------------------	---------

Recherche d'adresse postale

60,18 €

Fourniture d'attestation

• Selon complexité (à l'unité)	de 11,22 € à 22,44 €
--------------------------------	----------------------

Recherche de documents

• Document récent (- de 1 an, 1 exemplaire)	15,30 €
• Document ancien (+ de 1 an, 1 exemplaire)	30,60 €
• Par photocopie supplémentaire	0,87 €

Conservation sous dossiers d'avares inactifs (par an)

81,60 €

Location de coffre-fort

• Volume standard de 31dm ³ avec valeur du contenu du coffre limitée à 40 000 € (par an)	84,00 €
---	---------

Succession

• Commission de gestion de dossier perçue à l'édition de l'actif successoral en fonction des actifs LCL à la date du décès puis chaque année jusqu'à la clôture du dossier	
- Inférieurs à 3 000 €	85,00 €
- De 3 000 € à 15 000 €	140,00 €
- Supérieurs à 15 000 €	
• fixe	170,00 €
• proportionnelle	0,50 % sur les actifs excédant 15 000 € avec un maximum de 765 €

Magazine "I comme Info"

• Nouveaux abonnements (par trimestre)	9,90 €
--	--------

Avantage magazine "I comme Info"

Grâce à la Formule Zen, votre abonnement⁽²⁾ à "I comme Info" vous permet d'accéder gratuitement et pendant 12 mois à Allô Conseil⁽³⁾, notre service téléphonique de renseignements juridiques et fiscaux. Pratique pour toutes vos questions relatives à la santé, la famille, l'achat d'un logement...

(2) L'abonnement annuel comprend 12 numéros + 4 suppléments.
(3) Numéro Indigo : 0,15 € TTC/mn pour les appels d'un poste fixe en France métropolitaine.

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

LES CARTES

Utilisation dans un pays de la zone Euro

• Retrait d'espèces	
- Dans un automate LCL	Gratuit
- Dans un automate d'une autre banque	
• avec une Carte Lion 7/7 PLUS, Indigo ou Utilicarte	1,00 €
• avec une Carte Indépendance à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	1,00 €
• avec une Carte Inventive Maestro, Inventive MasterCard, Visa Cléo à partir du 4 ^{ème} retrait par mois ou du 7 ^{ème} retrait pour les détenteurs de la Formule Zen	1,00 €
• avec une Carte Visa Solution Réserve, Visa Premier ou Visa Infinite	Gratuit
- Au guichet des banques :	
• avec la Carte Visa Infinite	3,30 €
• avec les autres cartes	4,50 €
• Païement	Gratuit

Utilisation dans un pays de l'Union Européenne* (UE) - hors zone Euro⁽¹⁾

• Aux éventuelles commissions ci-dessus s'ajoute une commission de change :	0,50 % (minimum 0,65 €)
---	-------------------------

Utilisation dans un pays étranger hors Union Européenne⁽¹⁾

• Retrait d'espèces	
- Dans un automate	
• avec la Carte Visa Infinite	2,20 €
• avec les autres cartes	3,00 €
- Au guichet des banques	
• avec la Carte Visa Infinite	3,70 €
• avec les autres cartes	5,00 €
À la commission fixe ci-dessus s'ajoute une commission proportionnelle :	
- Avec la Carte Visa Infinite	2 % (minimum 0,65 €)
- Avec les autres cartes	2,70 % (minimum 0,65 €)
• Païement	
- Avec la Carte Visa Infinite	2 % (minimum 0,65 €)
- Avec les autres cartes	2,70 % (minimum 0,65 €)

LES VIREMENTS

Virement européen* et virement SEPA

• Virement en euros émis à destination de l'un des pays des zones EEE* et SEPA*	
- hors Internet avec BIC + IBAN (correctement renseignés)	3,90 €
- par Internet avec BIC + IBAN (correctement renseignés)	Gratuit

Le compte du bénéficiaire est crédité au plus tard entre 3 (virement SEPA) et 5 jours ouvrés après le débit de votre compte.

• Commission de réparation (commission additionnelle pour BIC et/ou IBAN absent ou erroné)	12,90 €
• Virement en euros reçu de l'un des pays des zones EEE* et SEPA*	Gratuit
Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 1 jour ouvré après la réception des fonds chez LCL.	

Virement étranger (hors virement européen et virement SEPA*)

• Virement émis vers l'étranger (transfert⁽²⁾)	
- Sauf instructions contraires de votre part, les frais sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire :	
	commission proportionnelle 0,1196 % jusqu'à 80 000 € (minimum 16,50 €)
	commission proportionnelle 0,0598 % au-dessus de 80 000 € (minimum 16,50 €)
- Frais forfaitaires de correspondants à la charge de l'émetteur (variables selon le pays concerné)	nous consulter
- Retraitement d'un virement transfrontalier ou international (information incomplète, erronée ou non conforme)	12,90 €
• Virement reçu de l'étranger (rapatriement⁽²⁾)	16,50 €



Les frais des opérations à l'étranger

Les frais sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. Les délais varient selon les circuits empruntés mais il faut compter 2 jours ouvrés supplémentaires en cas d'opération de change.

* Voir lexique pages 36 à 40.

(1) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération.

(2) En outre, une commission proportionnelle de change est due en cas d'achat ou de vente de devises : 0,05 % jusqu'à 80 000 € et 0,025 % au-dessus de 80 000 € (minimum 13,50 €), sauf conditions spéciales mentionnées ci-dessus. Le cours de change appliqué est celui de la devise scripturale chez LCL.

LES CHÈQUES

Chèque à l'étranger

- Paiement de chèque au profit de l'étranger
 - Chèque tiré sur des comptes en euros ou en devises ouverts en France⁽¹⁾
commission proportionnelle de 0,1794 %
(minimum 38,87 € / maximum 63,00 €)
- Délivrance de chèque de banque 20,00 €
- Encaissement de chèque payable à l'étranger, crédit immédiat sauf bonne fin⁽²⁾
 - Chèque en euros payable dans un pays de l'Union Économique et Monétaire* (UEM) ou chèque libellé dans la devise du pays dans lequel il est payable⁽¹⁾
commission proportionnelle de 0,1794 %
(minimum 17,75 € / maximum 56,00 €)

Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 6 jours ouvrés après enregistrement de l'opération sur votre compte.

- Chèque en euros payable dans un pays hors de l'UEM*
commission proportionnelle de 0,1794 %
(minimum 17,75 € / maximum 56,00 €)

Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 11 jours ouvrés après enregistrement de l'opération sur votre compte.

- Encaissement de chèque payable à l'étranger, crédit après encaissement⁽³⁾
commission proportionnelle de 0,1794 %
(minimum 18,54 € / maximum 100,00 €)

Chèque de voyage en devises

- Encaissement de chèque de voyage en devises
commission proportionnelle de 1,794 %
(minimum 17,75 € / maximum 56,00 €)

Chèque de voyage

- Vente par LCL de chèque de voyage
 - Chèque de voyage en euros
commission proportionnelle de 2,30 %
(minimum 6,00 €)
 - Chèque de voyage en devises : cours quotidien de vente de la devise fiduciaire par LCL⁽⁴⁾ **Disponible en agence**
- Achat par LCL de chèque de voyage
 - Chèque de voyage en euros **Gratuit**
 - Chèque de voyage en devises : cours quotidien d'achat de la devise fiduciaire par LCL⁽⁴⁾ **Disponible en agence**

Change manuel

- Vente et achat de billets de banque étrangers par LCL
 - En devises : cours quotidien de vente ou d'achat de la devise fiduciaire par LCL⁽⁴⁾ **Disponible en agence**

FRAIS DE GESTION DE COMPTE (HORS UNION EUROPÉENNE)

- Frais de gestion sur opérations particulières de compte non-résident 11,00 €
- Tenue d'un compte sur livret ouvert au nom d'un résident hors Union Européenne 37,00 €

* Voir lexique pages 36 à 40.

(1) En outre, une commission proportionnelle de change est due en cas d'achat ou de vente de devises : 0,05 % jusqu'à 80 000 € et 0,025 % au-dessus de 80 000 € (minimum 13,50 €), sauf conditions spéciales mentionnées ci-dessus. Le cours de change appliqué est celui de la devise scripturale chez LCL.

(2) En cas de retour impayé, une commission est perçue en sus des frais éventuels de la banque étrangère et du différentiel de change le cas échéant.

(3) Hors frais éventuels du recouvreur.

(4) Frais forfaitaires selon devise : nous consulter.

LA GESTION DE VOTRE COMPTE EN LIGNE

Vous accédez aux services de gestion de comptes en ligne depuis :

- **Internet** : <https://www.LCL.fr>, accès client⁽¹⁾
 - **Internet mobile** : mobile.LCL.fr ou depuis le kiosque inter-opérateurs Gallery et i-mode (mot clé "LCL") ou depuis le lien reçu en envoyant par SMS "LCL" au 30130⁽²⁾
 - **Minitel** : 36 15 LCLPAR⁽³⁾
 - **LCL à l'écoute** : 3938⁽⁴⁾ (depuis les mobiles : accès aussi par le 846 pour Bouygues Telecom ou le 2267 pour Orange et SFR)⁽⁵⁾
- Pour tous ces services, vous disposez d'un seul code personnel d'accès.

INTERNET ET INTERNET MOBILE

• LCL interactif service de base Gratuit

Ce service vous permet de gérer vos comptes par Internet :

- Consultation de vos comptes
- Virements internes entre vos comptes LCL
- Commande de chèquiers, impression de RIB
- Adhésion au service e-Carte Bleue
- Demande de simulation et de souscription de produits d'épargne et de crédits en ligne...

• 2 options payantes (avec abonnement)

- Option "Virements tiers" (par mois) 1,75 €

Pour effectuer gratuitement vos virements occasionnels ou permanents entre vos comptes LCL et tout compte extérieur en France.

Pour effectuer des virements internationaux en euros avec BIC et IBAN obligatoirement et sans la commission agence de 3,90 €.

- Option "Bourse" (par mois) 1,75 €

Pour consulter et gérer vos portefeuilles-titres par Internet.

La commission pour transmission d'ordre de bourse non exécuté est gratuite et vous économisez 70 % sur le montant habituel des commissions proportionnelles d'ordre de bourse (9 € minimum, hors impôt de bourse).

Avec la Formule Zen, la Formule Zen Étudiant et la Formule Zen Spécial Partenariat, vous profitez des options "Virements tiers" et "Bourse" gratuitement.

Le
LCL

Des services en plus grâce à vos options

Avec ces deux options, vous gérez à tout moment les comptes de vos proches (enfants et adultes pour lesquels vous disposez d'une procuration).

TÉLÉPHONE

• «LCL à l'écoute» sans abonnement

Ce service par téléphone au 3938⁽⁴⁾ vous permet, grâce à votre code personnel d'accès, de consulter vos comptes, d'effectuer des virements, de commander des chèquiers et de passer des ordres de bourse.

Un conseiller en ligne est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

• «Accueil téléphonique des agences» sans abonnement

Pour les agences dotées d'un numéro commençant par 0 820⁽⁶⁾.

Ce numéro indigo disponible 24h/24 vous permet d'obtenir les horaires de votre agence. Grâce à votre code personnel d'accès, vous pouvez consulter vos comptes, effectuer des virements ou connaître la disponibilité de vos chèquiers.

Un conseiller en ligne répond également à vos demandes ou intervient auprès de votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 17h30.

Ce numéro en 0 820⁽⁶⁾ est un numéro indigo, disponible jour et nuit, 7j/7.

• LCL Avertis

Ce service vous permet de connaître le solde et les dernières opérations de votre compte grâce à des messages écrits (SMS) envoyés sur votre téléphone portable. Vous avez le choix entre 2 options :

- Relevé de Compte (abonnement par mois)
 - Relevé quotidien 4,50 €
 - Relevé bihebdomadaire 2,00 €
 - Relevé hebdomadaire 1,00 €
- Alerte Compte (abonnement par mois) 3,50 €

Le
LCL

Avec la Formule Zen, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur LCL Avertis.

(1) Frais de télécommunications et d'accès Internet à la charge du client selon opérateurs et fournisseurs d'accès.
 (2) Au prix d'un SMS. Tarifs selon opérateur.
 (3) Tarif TTC France Télécom au 01/07/2008 pour le Minitel : 0,02 € à la connexion puis 0,28 €/mn.
 (4) Tarif TTC France Télécom au 01/07/2008 depuis un poste fixe en France métropolitaine : 0,34 €/mn
 (5) Tarifs selon opérateurs.
 (6) Tarif TTC France Télécom au 01/07/2008 depuis un poste fixe en France métropolitaine : 0,12 €/mn.

L'ÉPARGNE BANCAIRE

LCL vous propose de nombreuses solutions d'épargne pour faire fructifier votre capital et vous aider à préparer l'avenir dans les meilleures conditions. Adaptées à chacun de vos projets, les formules épargne de LCL vous permettent d'économiser en toute sérénité.

Les solutions pour rémunérer votre épargne sans la bloquer

- Livret de Développement Durable (ex Codevi)
- Livret A*
- Livret Cerise
- Livret Jeune
- Livret d'Épargne Populaire

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

La solution pour épargner sans déséquilibrer votre budget

- Le service Épargne Passerelle (par an) **13,00 €**

Ce service vous permet de virer automatiquement un excédent de votre compte de dépôts sur votre compte épargne (Livret Jeune, Livret de Développement Durable...).

Vous choisissez le montant, la date du virement et fixez un seuil de déclenchement : si le solde de votre compte de dépôts est inférieur au seuil fixé à la date que vous avez choisie, le virement n'est pas effectué. Pratique pour équilibrer votre budget !

La solution pour épargner sans y penser

- Option System' Épargne **Gratuit**

À chaque achat réglé en euro par carte, votre compte est débité de la somme arrondie à l'euro supérieur. La différence est versée sur le compte d'épargne LCL de votre choix (Compte sur Livret, Zébulon, Cerise, Livret de Développement Durable).



Les solutions pour devenir propriétaire

- Plan d'Épargne Logement
- Compte d'Épargne Logement

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les solutions pour préparer votre retraite

- Plan d'Épargne Retraite Populaire

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Le transfert d'un compte épargne dans autre établissement

• Compte d'Épargne Logement	69,71 €
• Plan d'Épargne Logement	69,71 €
• Plan d'Épargne Populaire	77,52 €



Épargnez pour vos proches

Faites plaisir à un de vos proches (enfant, petit enfant, filleul...), mettez vos arrondis sur son compte Zébulon !

LES PLACEMENTS BOURSIERS

Constituer un portefeuille de titres, valoriser vos placements financiers, profiter du dynamisme de la Bourse... quels que soient vos objectifs, LCL vous accompagne pour optimiser votre patrimoine.

LES OPÉRATIONS SUR TITRES

Les tarifs indiqués concernent les transactions sur les actions, les obligations, les bons et les droits. La facturation des ordres de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et de son mode de transmission (Internet, agence...).

Les ordres de Bourse en France

Commission par ordre exécuté (courtage compris et impôt de bourse non compris) :	Ordre réalisé par un conseiller en agence	Ordre réalisé via Internet ⁽¹⁾
• Commission proportionnelle jusqu'à 10 000 €	1,33 %	0,40 %
• Commission proportionnelle sur la tranche supérieure à 10 000 €	1,00 %	0,30 %
• Minimum de perception	12,00 €	9,00 €
• Commission fixe	5,00 €	Gratuit
• Commission pour transmission d'ordre non exécuté	4,00 €	Gratuit

• Commission supplémentaire pour un Ordre avec Service de Règlement et livraison Différé ⁽²⁾ (OSRD)	
- Commission de règlement différé (à l'achat ou à la vente)	0,36 %
- Commission de prorogation (à l'achat ou à la vente)	0,60 %

Le +
LCL

Pour les obligations LCL, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur les commissions d'achats et de ventes. Ces réductions ne sont pas cumulables.

(1) Avec souscription à l'option "Bourse" de LCL interactif : service avec abonnement (voir page 20).
 (2) Ces commissions sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions du marché.
 (3) Commission à laquelle s'ajoutent les "frais de marché" (brokers) hors impôts et taxes diverses places étrangères.

Les ordres de Bourse à l'étranger

Commission par ordre exécuté ⁽³⁾ (courtage compris et impôt de bourse non compris) :	Ordre réalisé par un conseiller en agence	Ordre réalisé via Internet ⁽¹⁾
• Commission proportionnelle jusqu'à 10 000 €	1,60 %	1 %
• Commission proportionnelle sur la tranche supérieure à 10 000 €	1,30 %	1 %
• Minimum de perception	45,00 €	40,00 €
• Commission fixe	20,00 €	15,00 €
• Commission pour transmission d'ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

La souscription d'actions ou de parts de SICAV et de FCP non domiciliés chez LCL

• Perception par souscription	20,00 €
-------------------------------	---------

Les droits de garde

De nombreux éléments entrent en compte dans le calcul des droits de garde des valeurs, notamment : le lieu de conservation (France ou étranger), la forme des titres (au porteur ou nominatifs)...

Les pourcentages sont appliqués sur l'évaluation boursière des valeurs, arrêtée au 31 décembre de l'année antérieure.

• Valeurs en dépôt en France	
- Titres en EUROCLEAR au porteur	0,25 %
- Titres nominatifs ou hors EUROCLEAR	0,40 %
- Or, autres valeurs	0,77 %
• Valeurs en dépôt à l'étranger	0,77 %
• Particularités	
- Minima de perception par ligne	
• titres cotés ou évalués	5,30 €
• titres non cotés et non évalués	10,00 €
- Minimum de perception par compte	15,00 €
- Valeurs émises par LCL	Gratuit
- Droits de souscription et d'attribution	Gratuit
- SICAV et FCP LCL	Gratuit

Le +
LCL

Vous bénéficiez de 40 % de réduction par compte sur la partie des droits de garde supérieure à 315 €.

Votre compte titres ou PEA

- Commission de tenue de tout compte détenant des valeurs mobilières⁽¹⁾ au 31 décembre de l'année antérieure 20,00 €
(par an, droits de garde non inclus)

Le Service Information plus-values

- Suivi annuel Gratuit



Un outil pour gérer plus facilement votre fiscalité

Grâce au Service Information plus-value, vous disposez d'une synthèse des ordres de bourse effectués au 31 décembre de l'année précédente. Très utile, ce document vous renseigne sur la fiscalité des plus-values réalisées.

Le transfert de titres dans un autre établissement

- Transfert de votre PEA 67,00 €
(transfert de titres non inclus)
- Transfert de titres
 - Dossiers déposés en France (par ligne) avec un minimum de 50,00 € par compte 9,00 €
 - Dossiers déposés à l'étranger (par ligne) 40,00 €

La négociation de l'or

- Commission par ordre exécuté⁽²⁾
 - Commission proportionnelle 2,5 %
 - Minimum de perception 30,00 €

LA GESTION DE VOTRE PORTEFEUILLE SOUS MANDAT

Si vous souhaitez nous confier la gestion de votre portefeuille, LCL met à votre disposition les services d'un Pôle de spécialistes pour construire, structurer et gérer vos investissements avec une gestion personnalisée et un suivi permanent. Selon votre situation patrimoniale et en fonction du portefeuille-titres ou du capital que vous souhaitez investir, LCL vous propose plusieurs formules de mandat de gestion.

Service Lion Patrimoine

Pour un capital ou un portefeuille-titres d'un montant compris entre 30 000 et 150 000 €

- Commission de gestion trimestrielle prélevée à terme échu recouvrant :
 - Commission fixe 52,50 €
 - Commission proportionnelle⁽¹⁾ 0,105 %



Des profils de gestion variés :

Plusieurs orientations de gestion par niveau de risque/performance vous sont proposées : Sécurité, Équilibre, Dynamique ou Offensif. Avec votre conseiller, vous choisissez la formule qui vous convient.

Service Gestion Privée

Pour un capital ou un portefeuille-titres d'un montant supérieur à 150 000 €

Tranche d'actifs gérés	Commission trimestrielle ⁽²⁾	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe
• Inférieure à 500 000 €		0,0660 %	158 €
• Comprise entre 500 000 € et 1 000 000 €		0,0525 %	
• Supérieure à 1 000 000 €		0,0395 %	



Une gestion de portefeuille sur mesure

Les experts LCL saisissent les opportunités de marché identifiées selon l'orientation que vous avez choisie et les préconisations que vous avez formulées.

Conditions applicables aux clients souscrivant depuis le 1^{er} janvier 2004.

(1) Cette commission est appliquée au montant global des valeurs mobilières et des liquidités gérées, en compte au dernier jour ouvré de chaque trimestre civil, les valeurs mobilières étant évaluées au dernier cours connu à cette date.

(2) Commission de gestion trimestrielle prélevée à terme échu.

LES PRÊTS ET LEURS ASSURANCES

LES PRÊTS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le découvert

- **Le découvert non convenu ou non formalisé**
 - Taux effectif global annuel maximal : **plafond du taux réglementaire⁽¹⁾**
 - Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception **1,00 €**
- **L'autorisation de découvert**
 - Taux effectif global annuel révisable :
plafond du taux réglementaire⁽¹⁾ minoré de 1 % à 9 % selon l'autorisation de découvert
 - Montant minimal d'intérêts entraînant une perception **1,00 €**
 - Frais de mise en place ou de renouvellement **Gratuit**

Avec la Formule Zen, vous profitez d'une exonération partielle d'agios : jusqu'à 8 €/trimestre.

Le crédit renouvelable

- **Le crédit renouvelable Solution Réserve**
 - Taux effectif global annuel révisable (hors assurance) **8,90 % à 16,80 %**
- Le remboursement minimal mensuel est de 3 % du crédit utilisé, avec un minimum de 15 €.
- Frais de dossier **Gratuit**

Avec le crédit renouvelable Solution Réserve, vous financez vos achats exceptionnels sans puiser dans votre épargne et vous remboursez par petites mensualités.

Le prêt personnel

Les frais de dossier et le TEG sont indiqués sur l'offre préalable.

- **Le prêt personnel Solution Conso⁽²⁾**
 - TEG⁽³⁾ (hors assurance) **de 4 % à 9,67 %**
 - Frais de dossier **1 % du montant emprunté**
(minimum : 60,00 € / maximum : 120,00 €)
 - Assurance facultative
 - Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie / Arrêt de Travail
à partir de 0,72 %
(par an sur le capital emprunté)

Par exemple : vous empruntez 6 000 €⁽⁴⁾ sur 24 mois au TEG⁽³⁾ annuel fixe de 8,44 %, vous remboursez 24 mensualités de 271,72 €. Le coût total du crédit, hors assurance facultative, s'élève à 521,28 €, dont 60 € de frais de dossier.

LA DÉLIVRANCE DE CAUTION

- **La délivrance de caution**
 - Commission fixe
 - acte simple standard **50,00 €**
 - acte complexe non standard **125,00 €**

Cette commission est prélevée lors de la délivrance de l'acte.

- Commission proportionnelle au montant de la caution **1 % l'an**

Cette commission, prélevée trimestriellement, correspond aux frais de gestion de la caution et s'ajoute à la commission fixe.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

LES PRÊTS IMMOBILIERS

Pour financer la réalisation de votre projet immobilier, vous avez la possibilité de souscrire à un ou plusieurs prêts immobiliers.

Solutions Projet Immo

- **Prêt à taux fixe** **nous consulter**
 - Durée : de 2 à 25 ans (durée de 2 à 30 ans pour les emprunteurs de moins de 36 ans)
 - Frais de dossier **1,20 % du montant emprunté**
(minimum 400,00 € / maximum 1 000,00 €)

LCL s'engage à vous donner un accord de principe en 2 jours et à vous envoyer des offres de prêts immobiliers en 2 semaines, sinon nous vous remboursons 200 €⁽⁵⁾.

- **Prêt à taux révisable** **nous consulter**
 - Durée : de 3 à 25 ans (durée de 3 à 30 ans pour les emprunteurs de moins de 36 ans)
 - Frais de dossier **1,20 % du montant emprunté**
(minimum 400,00 € / maximum 1 000,00 €)

- **Prêt relais** **nous consulter**
 - Durée : jusqu'à 2 ans
 - Frais de dossier **Gratuit**

(1) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers", publié trimestriellement au Journal Officiel. Dans le cadre de la Formule Zen, pour un crédit par découvert en compte de 1 000 € utilisé en totalité sur une durée de 3 mois (sur la base de 30 jours par mois) au Taux Effectif Global annuel fixe de 9,90 %, le coût total est de 23,28 € (hors coût de la Formule Zen), sous réserve d'acceptation du dossier et après expiration du délai de rétractation de 7 ou 14 jours calendaires dans le cadre d'une vente à distance.

(2) Pour tout prêt supérieur à 1 500 € et après acceptation de votre dossier.

(3) Taux Effectif Global annuel fixe, hors assurance facultative, en vigueur au 01/08/2008.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier après étude préalable et expiration du délai de 7 jours ou 14 jours calendaires dans le cadre d'une vente à distance.

(5) Soumis à conditions, consultez votre conseiller en agence.

Les prêts aidés par l'État

• Prêt à Taux 0 %

Ce prêt est remboursable sans intérêt sur une durée plus ou moins longue en fonction de votre niveau de revenus. Subventionné par le Ministère du Logement, il peut financer pour partie l'acquisition ou la construction de votre résidence principale.

- Frais de dossier **Gratuit**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

• Prêt Épargne Logement

Accessible après une phase d'épargne sous forme de CEL ou de PEL. Le montant du prêt et le taux appliqué sont déterminés en fonction des droits à prêt.

- Frais de dossier **Gratuit**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

• Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

Ce prêt réglementé peut ouvrir droit au versement de l'APL (aide personnalisée au logement).

- Frais de dossier **1,20 % du montant emprunté (minimum 400,00 € / maximum 600,00 €)**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

LES FRAIS SPÉCIFIQUES

• Frais d'études en cas de construction de maison individuelle

- Coût de l'opération inférieur ou égal à 600 000 € **275,00 €**
- Coût de l'opération supérieur à 600 000 € **nous consulter**

Dans le cadre d'une construction de maison individuelle, ces frais d'études s'ajoutent aux frais de dossier des prêts contractés.

- **Frais de dossier par assuré, en cas de délégation d'une assurance autre que celle proposée par LCL** **100,00 €**
- **Frais de mainlevée de garantie immobilière** **100,00 €**
- **Frais de renégociation** **1 % du capital renégocié (minimum 400,00 €)**

LES ASSURANCES LIÉES AUX PRÊTS IMMOBILIERS

• Assurance Perte d'emploi (en % du capital emprunté assuré)

- indemnisation à hauteur de 50 % de la mensualité (maximum 1 200 € / mois) **0,30 % l'an**
- indemnisation à hauteur de 75 % de la mensualité (maximum 1 800 € / mois) **0,45 % l'an**

• Assurance Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Arrêt de travail

- Pour un prêt amortissable (en % du capital emprunté assuré)
 - emprunteur âgé de moins de 36 ans à l'admission
 - durée du prêt ≤ 15 ans **0,24 % l'an**
 - durée du prêt > 15 ans **0,27 % l'an**
 - emprunteur âgé de 36 ans à moins de 55 ans à l'admission
 - durée du prêt ≤ 15 ans **0,37 % l'an**
 - durée du prêt > 15 ans **0,42 % l'an**
 - emprunteur âgé de 55 ans à moins de 70 ans à l'admission
 - durée du prêt ≤ 7 ans **0,49 % l'an**
 - durée du prêt > 7 ans et ≤ 15 ans **0,60 % l'an**
 - durée du prêt > 15 ans **0,85 % l'an**
- Pour un prêt in fine (en % du capital emprunté assuré)
 - durée du prêt ≤ 10 ans **0,59 % l'an**
 - durée du prêt > 10 ans et ≤ 15 ans **0,69 % l'an**
- Pour un prêt relais (en % du capital emprunté assuré) **0,28 % l'an**

• Assurance Décès / Perte totale et irréversible d'autonomie⁽¹⁾

- Pour un prêt amortissable (en % du capital emprunté assuré)
 - âge de l'emprunteur < à 36 ans à l'admission **0,20 % l'an**
 - âge de l'emprunteur de 36 à 54 ans à l'admission **0,28 % l'an**
 - âge de l'emprunteur de 55 à 69 ans à l'admission **0,42 % l'an**
- Pour un prêt in fine (en % du capital emprunté assuré)
 - durée du prêt ≤ 10 ans **0,50 % l'an**
 - durée du prêt > 10 ans et ≤ 15 ans **0,58 % l'an**
- Pour un prêt relais
 - âge de l'emprunteur < 65 ans à l'admission **0,24 % l'an**
 - âge de l'emprunteur ≥ 65 ans à l'admission **0,28 % l'an**

Le tarif de l'assurance proposé lors de la souscription est garanti sur toute la durée du prêt et n'évolue donc pas en fonction de votre âge.

Le
LCL

Le contrat groupe d'assurance emprunteur LCL est assuré par PREDICA, PACIFICA, AXA France Vie, AXA France IARD, AGF Vie et AGF IART (entreprises régies par le Code des Assurances). Tarifs hors surprimes éventuelles pour raisons médicales.
(1) Formule réservée aux investisseurs locatifs et aux non résidents.

BON À SAVOIR

Besoin d'infos sur les taux de l'usure ?

Une notice d'information est à votre disposition en agence. N'hésitez pas à la demander à votre conseiller.

LES ASSURANCES

UNE SÉLECTION D'ASSURANCES QUI VOUS SIMPLIFIENT LA VIE

(Cotisation annuelle)

Les assurances de la vie quotidienne

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| • Assurance Auto | disponible en agence |
| • Assurance Multirisque Habitation | disponible en agence |
| • Complémentaire Santé | disponible en agence |

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les assurances qui protègent vos proches en cas de décès accidentel

- Les assurances qui procurent un capital**
- Capital MultiComptes : un contrat pour protéger l'ensemble de vos comptes (hors assurance vie et titres)
 - Individuel 18,00 €
 - Famille 30,00 €

Quels que soient vos avoirs globaux moyens, une indemnité minimum de 6 000 € par assuré sera versée à vos proches (maximum de 120 000 € par assuré).

- Assurance Découvert Autorisé* 9,00 €

Quel que soit le solde de votre compte, un capital en cas de décès correspondant au montant de l'autorisation de découvert enregistré à la veille du jour du décès sera versé à vos bénéficiaires, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 8 000 €.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

- L'assurance qui maintient votre niveau de vie en cas d'accident** (cotisation mensuelle)**
- Garantie des Accidents de la Vie*** (à partir d'un taux de Déficit Fonctionnel Permanent de 5 %)
 - Formule individuelle : 13,00 €
 - Formule famille : 22,00 €

L'assurance qui défend vos droits en cas de litige

- | | |
|------------------------|---------|
| • Protection Juridique | 66,00 € |
|------------------------|---------|

Les assurances de vos moyens de paiement

- | | |
|--------------|---------|
| • Sécurilion | 27,84 € |
|--------------|---------|
- En souscrivant simultanément à la Formule Zen 12/18 ans, à la Formule Zen Étudiant ou à la Formule Zen Spécial Partenariat, vous bénéficiez de 6 mois gratuits la 1^{ère} année (vous serez prélevé de 13,92 € au terme des 6 premiers mois).**
- | | |
|----------------------|---------|
| • Sécurilion Famille | 42,00 € |
|----------------------|---------|

Les assurances de votre téléphone mobile

- | | |
|-------------------|---------|
| • Sécurimobile | |
| - Option standard | 32,00 € |
| - Option standing | 60,00 € |
- Sécurimobile option famille**
- Complément de cotisation pour assurer tous les mobiles de la famille, à partir du 2^{ème} mobile :
- | | |
|------------------------------|---------|
| - Option standard par mobile | 26,00 € |
| - Option standing par mobile | 48,00 € |

L'assurance qui couvre vos achats à distance et protège votre ordinateur

- | | |
|----------------|---------|
| • e-Sécurilion | 30,00 € |
|----------------|---------|

Avec la Formule Zen, Sécurilion est inclus. Et si vous souhaitez protéger toute votre famille, Sécurilion Famille est seulement à 1 € par mois. Bénéficiez également d'une réduction annuelle de 20 %⁽¹⁾ sur Sécurimobile et e-Sécurilion.



Assurance Auto, Assurance Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Capital MultiComptes, Assurance Découvert Autorisé et les contrats Sécurilion, Sécurilion Famille et GAV sont assurés par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances).

Protection Juridique est assurée par EUROPÉENNE DE PROTECTION JURIDIQUE (entreprise régie par le Code des assurances).

Le contrat e-Sécurilion est assuré par AXA France IARD (entreprise régie par le Code des assurances).

Le contrat Sécurimobile est assuré par GAN COURTAGE IARD et JURIDICA (entreprises régies par le Code des assurances).

(1) Pour les clients déjà détenteurs de ces assurances, la réduction de 20 % s'applique à la date anniversaire du contrat.

NOUVEAU

* À compter du 01/10/2008, l'Assurance Facilité de Caisse change de nom et devient l'Assurance Découvert Autorisé.

** Dans la limite du plafond des garanties.

*** Tarifs au 01/10/2008, révisables au 01/01/2009. Pour connaître les nouveaux tarifs, veuillez contacter votre conseiller LCL.

LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Frais pour l'émission de chèque sans provision

• Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	12,50 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- Chèque ≤ à 50 €	30,00 €
- Chèque > à 50 €	50,00 €

Ce forfait inclut :

- la lettre d'information préalable
- les frais d'ouverture de dossier
- les frais par chèque impayé
- les frais de lettre d'injonction
- la délivrance d'un certificat de non-paiement
- la constitution de provision bloquée affectée
- les frais postaux

Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé

Pour un motif autre que "sans provision" à l'exclusion des chèques payables à l'étranger

14,50 €

Formule de chèque non normalisée 7,85 €

Déclaration Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire 27,00 €

Les autres opérations

• Les opérations refusées pour insuffisance de provision	
- Par valeur rejetée	Montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de 20,00 € ⁽¹⁾
• Les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte et nécessitant un traitement particulier (absence de signature, insuffisance de provision ⁽²⁾ ou anomalie matérielle détectée lors du traitement d'un virement)	
- Par opération (maximum : 3 par jour)	8,20 €
- Envoi d'un courrier simple	3,12 €
- Envoi d'un courrier recommandé	8,22 €
	(frais postaux en plus)

Lorsque plusieurs demandes de paiement concernant la même opération de paiement ont été rejetées par la banque, le payeur peut demander le remboursement des frais perçus au titre de ces incidents au-delà du montant facturé pour le premier rejet. La preuve que ces demandes de paiement concernent la même opération de paiement est apportée par le payeur par tout moyen.

Les frais d'opposition (par acte)

• Chèque/chéquier par l'émetteur (titulaire) par an	
- En agence	13,00 €
- Par Internet	11,00 €
• Prélèvement	13,00 €
• Carte (hors Cartes Cadeau et Indépendance)	
- Par le client porteur (titulaire)	15,50 €
- Par la banque	32,00 €
• Cartes Cadeau et Indépendance	
- Par le client porteur (titulaire)	5,00 €

Avec la Formule Zen et la Formule Zen Alternative, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur les frais d'opposition (excepté en cas d'utilisation abusive de la carte).

Le +
LCL

Saisie-attribution, avis à tiers détenteur, blocage de compte ou de coffre 104,00 €

Opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public⁽³⁾ avec un maximum de 104,00 €

(1) Décret relatif au plafonnement des frais bancaires applicables aux incidents de paiement.
 (2) Sauf pour les opérations ayant fait l'objet d'un rejet pour insuffisance de provision.
 (3) Loi de Finances rectificative du 30/12/06.

LEXIQUE

LEXIQUE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES

Ce lexique a été élaboré dans le cadre d'une concertation entre les banques, les pouvoirs publics et les associations de consommateurs sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

Il est conçu à des fins purement informatives et destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien. Les termes utilisés dans le cadre de définitions et figurant également dans le lexique apparaissent en gras. Ces définitions sont indicatives et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de LCL.

Abonnement : convention passée avec une **banque** à un prix déterminé et périodique pour la mise à disposition régulière ou pour l'usage habituel de services.

Abonnement à des services de banque en ligne : frais perçus par la banque pour un abonnement à son offre de services de banque en ligne (Internet, Internet mobile, SMS...).

Agence : lieu d'accueil de la clientèle d'une banque.

Agios : **intérêts débiteurs** perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un **découvert du compte**, calculés en fonction de la somme, de la durée et du **taux d'intérêt** du découvert et auxquels s'ajoutent les **frais** et **commissions**.

Amortissement : **remboursement** prévu en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

Autorisation de découvert : accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un **découvert** d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la **convention de compte de dépôts** ou dans un contrat.

Autorisation de prélèvement : autorisation donnée par le client à sa banque de payer les **prélèvements** qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation.

Avis à tiers détenteur (ATD) : procédure administrative (forme de **saisie-attribution**) permettant au Trésor Public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

Banque : établissement autorisé par la loi à assurer des opérations de banque, c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement. Le terme «établissement de crédit» ou «caisse» est également utilisé.

Carte bancaire : moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

Carte de crédit : carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

Carte à autorisation systématique : carte de paiement à débit immédiat permettant à son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des **retraits** dans les automates bancaires (**DAB/GAB**) après vérification de la provision disponible sur son **compte de dépôts**, sauf exception (péages par exemple). Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit différé : carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités, par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois, les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit immédiat : carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait : carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (**DAB/GAB**). Son utilisation peut être limitée ou non à un seul guichet bancaire, à une seule banque ou à une seule **agence**.

Change manuel : opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une **commission** de change.

Chèque : moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chèque de banque : chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôts du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

Chèque de voyage (ou « voyageurs cheque ») : moyen de paiement acheté à la banque, libellé en euros ou en devises étrangères, payable à tous les guichets de la banque ou de ses correspondants à l'étranger et accepté par certains commerçants pour régler des achats.

Chèque sans provision : chèque émis sur un **compte de dépôts** dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et éventuellement des pénalités à payer au Trésor Public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de 2 mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'émission du **chèque** et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chéquier : carnet comportant généralement 25 à 30 formules de chèques (ou « vignettes »). Certaines banques donnent le choix du format du carnet.

Code BIC (Bank Identifier Code) : code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le **relevé de compte**. Il est nécessaire au traitement automatisé des **virements** européens, SEPA et internationaux.

Code IBAN (International Bank Account Number) : code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le **relevé de compte**. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens, SEPA et internationaux.

Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal) : code permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le **code IBAN** et le **BIC**. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Commission : somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client.

Compte de dépôts : compte bancaire ordinaire (ou compte courant) utilisé pour gérer quotidiennement son argent. C'est sur ce compte qu'un client dispose en général d'une **carte bancaire** et d'un **chéquier**. Le compte doit être créditeur, sauf accord avec la banque.

Convention de compte de dépôts : contrat écrit entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôts donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôts.

Cotisation à une offre groupée de produits et de services : frais perçus périodiquement sur le compte d'un client pour la mise à disposition d'une **offre de prestations de services groupées**.

Cotisation carte : frais perçus, généralement annuellement, sur le compte du client pour la mise à disposition ou le renouvellement d'une **carte bancaire** et des services correspondants.

Créancier : personne physique ou morale à qui est due une somme d'argent.

Crédit (écriture de crédit) : opération comptable qui augmente le **solde du compte**, par exemple à la suite d'un **virement** reçu, d'un dépôt d'espèces, ou d'une **remise de chèque**.

Crédit (opération de crédit) : opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à disposition d'un client une somme d'argent moyennant **intérêts** et **frais**, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls).

Crédit renouvelable : opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant **intérêts** et **frais** sur la partie utilisée. Cette somme est réutilisable au fur et à mesure des **remboursements** en capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.

DAB (Distributeur Automatique de Billets) : appareil qui permet de retirer une somme d'argent du **solde du compte bancaire** à l'aide d'une **carte bancaire** et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement.

Date d'opération : date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

Date comptable : date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération sur le compte du client.

Date de valeur : date de référence qui sert au calcul des **intérêts** créditeurs ou débiteurs.

Débit (écriture de débit) : opération comptable qui diminue le **solde du compte**, par exemple à la suite de l'**émission d'un chèque**, d'un prélèvement ou d'un retrait d'espèces à un **DAB**.

Débiteur (nom) : personne physique ou morale tenue de remplir une obligation. Le plus souvent, il s'agit de payer une somme d'argent à un **créancier**. Un compte de dépôts est dit débiteur lorsque son solde est négatif.

Débiteur (adjectif) : position d'un **compte de dépôts** dont le solde est négatif, ou adjectif qualifiant des intérêts (**intérêts débiteurs**).

Découvert du compte : position d'un **compte de dépôts** lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (**autorisation de découvert**) préalablement ou non par le banquier.

Dépassement : fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé) ; par exemple **découvert du compte** ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire.

Droit au compte : droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de **compte de dépôts** et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourriez bénéficier d'un compte et des services bancaires gratuits associés au droit au compte.

Droits de garde : **frais** perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

Émission de chèque : signature du chèque par son titulaire et remise ou envoi à son bénéficiaire.

Endos de chèque (ou « endossement ») : formalités pour l'encaissement d'un chèque (cf. **remise de chèque**), le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part.

Envoi de chéquier : envoi postal auquel procède la banque pour vous adresser votre (vos) chéquier(s). Cet envoi est payant.

Espèces : terme utilisé pour désigner les billets de banque et les pièces de monnaie.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : **frais** perçus forfaitairement par la banque pour un **rejet de chèque** lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais : montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

GAB (Guichet Automatique de Banque) : appareil qui permet à l'aide d'une **carte bancaire** et de son code confidentiel d'effectuer un certain nombre d'opérations sur un compte (retrait d'argent, consultation du compte, commande de chéquier...), contrairement au **DAB** qui ne permet que des retraits de billets.

Incidents de fonctionnement du compte : fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Instrument de paiement : instrument (**carte bancaire, chèque, prélèvement, virement, TIP** et **porte-monnaie électronique**) mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Il faut y ajouter les espèces.

Intérêts créditeurs : somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des **dates de valeur**.

Intérêts débiteurs : somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des **dates de valeur**.

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision : lettre adressée par la banque, lorsque vous avez émis un **chèque sans provision**, préalablement au **rejet du chèque**. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet.

Libellé : ensemble de mots et d'abréviations utilisés sur les **relevés de compte** et précisant la nature et l'origine des opérations.

Location de coffre-fort : location d'un compartiment sécurisé par la banque dans ses locaux à un client, pour que celui-ci y dépose des valeurs personnelles.

Mise en place d'une autorisation de prélèvement : enregistrement par la banque de l'autorisation de **prélèvement** donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Offre groupée de produits et services (ou « package ») : offre globalisée de produits et services permettant de couvrir un ensemble de besoins d'un client. Chaque produit ou service peut être souscrit séparément.

Opposition administrative : procédure administrative (forme de **saisie-attribution**) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de 15 jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Opposition carte par la banque : opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire de la carte (client-porteur).

Opposition carte par le client-porteur (titulaire) : opération par laquelle le titulaire (client-porteur) de la carte signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de la carte, ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement par carte.

Opposition chèque(s) / chéquier(s) par l'émetteur (titulaire) : opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier, signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque / chéquier ou, le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire, de ce(s) chèque(s) / chéquier(s).

Opposition sur prélèvement : opération par laquelle le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, de refuser à l'organisme émetteur la demande de(s) paiement(s) qu'il a présentée et pour laquelle une **autorisation** préalable de prélèvement avait été donnée.

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE) : pays de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Pays de l'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) : pays de l'Espace Économique Européen auxquels s'ajoute la Suisse.

Pays de l'Union Économique et Monétaire (UEM) ou Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Chypre et Malte.

Pays de l'Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie et Suède.

Porte-monnaie électronique : moyen de paiement hébergé sur une carte (spécifique ou incorporée dans une carte de paiement) émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de petits montants (actuellement moins de 30 euros). Il est rechargé par le client d'un certain montant et est utilisable chez les commerçants et prestataires de services adhérents.

Prélèvement : opération qui permet à la banque, conformément à l'**autorisation de prélèvement** donnée par le client, de payer un créancier en débitant son **compte de dépôts**.

Prélèvement impayé : rejet d'un **prélèvement** par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour le régler.

Prêt : opération par laquelle la banque met à la disposition d'un client une somme d'argent. En contrepartie, celui-ci verse à la banque des **intérêts** et divers **frais** et lui rembourse le capital selon des modalités déterminées dans un contrat. Les prêts sont de diverses formes, selon leur objet : prêt immobilier, prêt à la consommation (prêt personnel, prêt affecté...).

Recherche de documents : prestation, généralement payante, de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique de compte, duplicata de **relevés de compte**, documents juridiques...).

Rejet de chèque : refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un **chèque** remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement : refus du paiement d'un **prélèvement** du fait d'une insuffisance de provision ou d'une **opposition** demandée par le client.

Relevé de compte : document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant 10 ans.

Remboursement périodique de prêt : paiement à la banque, à l'échéance contractuelle convenue, d'une partie du capital et des **intérêts** auxquels s'ajoutent des **frais** d'assurance éventuels.

Remise de chèque(s) : dépôt de **chèque(s)** par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

Retrait : opération par laquelle un client retire de son compte, au **distributeur de billets** ou au guichet, une certaine somme en espèces dont le montant est porté au débit de son compte. Les conditions de facturation ne sont pas les mêmes suivant que le retrait est fait ou non auprès d'une autre banque que la sienne, et à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne.

Saisie-attribution : procédure juridique permettant à un **créancier** de se faire payer le montant de sa créance. Le créancier doit nécessairement disposer d'un titre exécutoire (jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (**solde bancaire insaisissable**) dans la mesure où ce compte est créditeur.

Solde bancaire insaisissable : somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Toute personne, dont le compte est saisi peut, sur simple demande auprès de sa banque dans les 15 jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI « pour une personne seule », dans la limite du **solde créditeur** du compte. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte de dépôts même si le client en dispose de plusieurs.

Solde du compte : différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits (solde positif), et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

Taux d'intérêt : pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).

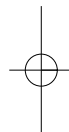
Télé-règlement : moyen de paiement permettant de régler à distance une dette. Il est à l'initiative du débiteur.

Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : moyen de paiement envoyé par un **créancier** à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

Virement : opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

Virement européen : virement transfrontalier en euro vers/ depuis un des pays de l'EEE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros (règlement CE n°2560/2001) entièrement automatisé avec coordonnées du bénéficiaire sous format BIC + IBAN.

Virement SEPA : Virement en euro vers/ depuis un des pays de l'espace SEPA (y compris la France), entièrement automatisé avec coordonnées du bénéficiaire sous format BIC + IBAN. Le virement Sepa remplacera progressivement à la fois le virement domestique et le virement transfrontalier entre pays de l'espace SEPA.



LES SERVICES "BANQUE AU QUOTIDIEN" QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉS

Parce que nos offres évoluent, certains services LCL ne sont plus commercialisés à ce jour. Attentifs à vous donner toutes les informations utiles au quotidien, nous vous proposons de retrouver ci-dessous les tarifs des offres dont vous bénéficiez peut-être encore.

LES FORMULES ZEN

(Abonnement mensuel)

FORMULE ZEN FACILITÉ

Cette formule comprend le Service Épargne Passerelle, l'Assurance Revenus option 3 mois et le Découvert Autorisé⁽¹⁾.

• Carte Indigo	4,45 €
• Avec l'Assurance Revenus option 12 mois	supplément 1,50 €

FORMULE ZEN TRANQUILLITÉ

Cette formule comprend le Service Épargne Passerelle, l'Assurance Revenus option 3 mois, le Découvert Autorisé⁽¹⁾, "la Synthèse" et Sécurilion.

• Carte Visa Cléo	
- Débit immédiat	7,70 €
- Débit différé	8,20 €
• Avec l'Assurance Revenus option 12 mois	supplément 1,50 €
• Avec Sécurilion Famille	supplément 1,00 €

FORMULE ZEN SÉRÉNITÉ

Cette formule comprend le Service Épargne Passerelle, l'Assurance Revenus option 6 mois, le Découvert Autorisé⁽¹⁾, "la Synthèse" et Sécurilion.

• Les Cartes	
- Carte Visa Premier	14,27 €
- Carte Visa Infinite	27,85 €
• Avec l'Assurance Revenus option 12 mois	supplément 1,00 €
• Avec Sécurilion Famille	supplément 1,00 €

LES CARTES DE RETRAIT ET DE PAIEMENT (Cotisation annuelle)

• Carte Indigo	27,00 €
----------------	---------

LA GESTION DE VOTRE COMPTE À DISTANCE

Internet, Internet mobile et minitel

• Service complet	Avec abonnement (prélèvement mensuel)
Pour gérer vos comptes et portefeuilles-titres. Certaines fonctions ne sont pas disponibles sur Internet Mobile et Minitel.	
- Facturation au forfait (par mois)	3,50 €
- Facturation à l'utilisation ⁽²⁾ (par jour d'utilisation)	0,50 €
(minimum par mois 2,00 €/maximum par mois 6,00 €)	
• Service Minitel seul ⁽³⁾ (par mois)	5,50 €



Nos nouvelles offres et leurs tarifs sont disponibles dans ce guide. Pour en profiter, n'hésitez pas à contacter votre conseiller LCL.

Voir pages 4 et 20

LES ASSURANCES

Les assurances qui protègent vos proches en cas de décès accidentel (cotisation annuelle)

• Les assurances qui procurent un capital	
Vous assurez à vos proches, en cas de décès accidentel, le versement d'une indemnité égale au solde de votre compte assuré à la veille du décès, dans la limite des montants indiqués dans la notice d'information.	
- Assurance Comptes Parrainés	
• Compte de dépôts, Compte sur Livret, CEL, Livret Cerise	11,00 €
• LDD (ex CODEVI), Livret Jeune, LEP	7,00 €
- Assurance Parrainage PEL/PEP/PEA	21,00 €
- PREVIPEP Lion PEP Modulable	31,48 €
• L'assurance qui procure des revenus	
- Assurance Revenus	
• option 3 mois de revenus	15,62 €
• option 6 mois de revenus	19,00 €
• option 12 mois de revenus	31,48 €

Assurance Comptes Parrainés, Assurance Parrainage PEL/PEP/PEA, PREVIPEP et Assurance Revenus sont assurés par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances.

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier.

(2) Réserve aux utilisateurs Internet uniquement. Facturation unique indépendante du nombre et de la durée de la connexion dans la journée.

(3) Tarif TTC France Télécom au 01/07/2008 pour le minitel : 0,02 € à la connexion puis 0,28 €/mn.